

**Formulaire à remplir complètement, à
signer et à retourner, accompagné des
annexes requises, à la** →

Caisse de compensation du canton du Jura
Case postale 368
2350 Saignelégier

Requête impôt source

Année 2023

**Demande d'une contribution de l'Etat à la réduction de primes dans l'assurance-maladie pour
l'année 2023 en tant que requérant-e imposé-e à la source**

Conformément aux dispositions légales cantonales, le revenu déterminant donnant droit à la réduction des primes est le suivant pour l'année 2023 :

- Inférieur à CHF 27'000 pour les adultes
- Inférieur à CHF 57'000 pour les enfants à charge des familles, y compris les jeunes adultes en formation

Les revenus déterminants des concubins, calculés selon l'article 8 de l'ordonnance concernant la réduction des primes dans l'assurance-maladie, sont cumulés pour établir le droit à la réduction des primes des enfants et adultes de moins de 25 ans en formation qu'ils ont en commun.

1. Requérant-e (Prière d'indiquer **votre situation au 1^{er} janvier 2023 qui est déterminante**) Les jeunes adultes en formation (nés entre 1998 et 2004) ont un droit global avec leurs parents. La demande doit être remplie par les parents. Les jeunes adultes doivent être mentionnées sous la rubrique « Jeunes adultes » au point n° 4.

N° AVS : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Rue : _____ NPA/Lieu : _____
Date de naissance : _____ État civil : _____
Numéro de tél. : _____ Caisse-maladie : _____
Date d'arrivée dans le canton : _____ d'où _____ Permis _____
Profession : _____ Employeur actuel (nom et localité) _____
Avez-vous été occupé dans le canton en 2022 ? _____ Si oui, du _____ au _____

2. Situation familiale (la situation au 1er janvier 2023 est déterminante)

Vivez-vous en concubinage ? Oui* Non *en concubinage dès le : _____

Identité du/de la conjoint-e ou du/de la concubin-e :

N° AVS : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Rue : _____ NPA/Lieu : _____
Date de naissance : _____ État civil : _____
Numéro de tél. : _____ Caisse-maladie : _____
Date d'arrivée dans le canton : _____ d'où _____ Permis _____

3. Enfants jusqu'à l'âge de 18 ans (jusqu'à l'année 2005 incluse) **vivant en Suisse dont le requérant assume l'entretien**

Nom et Prénom	Date de naissance	Caisse-maladie	Nom et prénom des parents si autre qu'indiqué en 1 ^{ère} page
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Les enfants nés après le 1^{er} janvier 2023 peuvent être pris en compte pour un nouveau calcul. La nouvelle inscription doit être effectuée jusqu'au 31 décembre 2023 en joignant une copie du livret de famille et de la police d'assurance-maladie 2023

4. Jeunes adultes (avec années de naissance 1998 - 2004) **vivant en Suisse dont le requérant assume l'entretien**

Nom et Prénom	Date de naissance	Caisse-maladie	Fin de formation	Nom et prénom des parents si autre qu'indiqué en 1 ^{ère} page
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

Les copies de tous les contrats d'apprentissage/attestations d'études doivent être annexées.

5. Versement de la réduction des primes 2023

Le versement de votre réduction des primes est effectué directement auprès de votre caisse maladie, qui la déduit ensuite de votre facture.

6. Documents à transmettre

- Attestation-s du dernier salaire touché par le/la requérante (et du/de la conjoint-e, concubin-e)
- Copie de la police d'assurance-maladie obligatoire des soins 2023
- Copie des contrats d'apprentissage/attestations d'études pour les personnes en formation

Exhaustivité des données / Procuration / Signature

Le/la soussigné(e) confirme que les indications fournies sont complètes et conformes à la vérité. Il/elle prend connaissance du fait qu'est punissable celui qui, par des indications fausses ou incomplètes, obtient ou tente d'obtenir de manière illicite une réduction de primes pour lui-même ou pour d'autres.

Les prestations indûment perçues, quel que soit le mode de paiement, doivent être remboursées. En outre, il/elle autorise la caisse de compensation du canton du Jura à demander des renseignements auprès de l'administration fiscale et d'autres services et établissements publics ainsi qu'auprès des caisses maladie.

Nous attirons votre attention sur l'obligation de déclarer tout changement de situation personnelle ou familiale doit être communiqué sans délai à la Caisse de compensation du canton du Jura.

Lieu et date

Signature du requérant

Veuillez noter que si le formulaire d'inscription ne parvient pas à la Caisse de compensation, c'est à vous d'apporter la preuve de l'envoi.